

DÉLIBÉRATION N° CB 15-01 DU 25 JUIN 2015

relative à l'élection du président du Comité de bassin Seine-Normandie

Le Comité de bassin

- Vu l'article D 213-19 III du Code de l'environnement modifié par le décret n°2014-722 du 27 juin 2014 relatif aux comités de bassin
- Vu le règlement intérieur du Comité de bassin approuvé par délibération n° CB 14-21 du 4 décembre 2014
- Vu le dossier du Comité de bassin du 25 juin 2015

DÉLIBÈRE

Article unique :

Est élu Président du Comité de bassin :

M. SAUYADET

**La Secrétaire
du Comité de bassin**



Michèle ROUSSEAU

Le doyen, Président de séance

